

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT #2024-05

DROITS DE MUTATION

Avis est par les présentes donné par la soussignée, que le *Règlement 2024-05 – Droits de mutation* a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024, à 19 h 30.

Ce règlement a pour effet d'autoriser 3 versements pour le paiement des droits de mutation.

Le règlement est disponible au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Célestin, ce 5<sup>e</sup> jour de novembre 2024.

  
Stéphanie Hinse

Directrice générale et greffière-trésorière